



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 2 décembre 2022 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 25 novembre 2022.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRE, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, M. PARDANAUD, Mme CHRETIEN-BRION, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR, M. MECHIN et M. GUIBERT.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. BOICHE, M. DEDIANNE Mickaël et M. SANDRAS avaient donné respectivement procuration à Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain et M. GUIBERT.

Étaient excusés : M. CHOLET, Mme LEPINASSE et Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI.

Secrétaire de séance : M. Ruddy PARDANAUD

N° 2022-156 : RENFORT DES ÉQUIPES POUR L'ACCUEIL DES ENFANTS PORTEUR DE HANDICAP : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA CAF

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les écoles de Clamecy accueillent des enfants en classes ULIS, des enfants accompagnés d'une AVS et des enfants relevant de l'IME pendant le temps scolaire. Il apparaît nécessaire pour les temps périscolaires de renforcer l'accompagnement en proposant un taux d'encadrement plus important notamment sur le temps de la pause méridienne.

Le renfort des équipes porte sur 1 animateur par site soit 4 personnes pendant la pause méridienne.

Le budget s'établit à 20 000 €. Il est possible de solliciter une subvention auprès de la CAF à hauteur de 60 % du coût du projet soit 12 000 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la CAF pour l'année 2023.

Suivent les signatures.